

S'INSTALLER

avec le Répertoire
Départ Installation



VOUS RECHERCHEZ
UNE EXPLOITATION POUR VOUS INSTALLER
OU VOUS ASSOCIER,
les conseillers RDI des Chambres
d'agriculture vous accompagnent...



repertoireinstallation.com



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRES D'AGRICULTURE

☰ Vous êtes **concerné** !

Vous êtes à la recherche d'une exploitation agricole pour concrétiser votre projet :

- que vous soyez issu ou non du milieu agricole,
- que vous soyez du département ou d'ailleurs,
- quelle que soit votre expérience, le Répertoire Départ Installation vous appuie dans vos démarches.

NOS CONSEILLERS

sont à vos côtés pour :

- vous aider à concrétiser votre projet d'installation,
- rechercher une offre d'exploitation correspondant à vos attentes.



Le Répertoire Départ Installation, comment ça marche ?

5 étapes pour rencontrer un cédant :

- ◆ Vous précisez les critères de votre recherche avec l'appui d'un conseiller : type de productions, statut juridique, localisation...
- ◆ Dès validation de votre inscription au Répertoire Départ Installation, la recherche d'exploitation peut démarrer.
- ◆ Le conseiller vous transmet des offres d'exploitation correspondant à vos attentes, selon les disponibilités.
- ◆ Vous réalisez une sélection des offres transmises. Le conseiller vous propose de rencontrer le cédant et/ou futurs associés sur l'exploitation.
- ◆ Lors de vos rencontres avec les cédants, vous pouvez solliciter un conseiller pour vous accompagner.

**Suivant vos besoins,
différents niveaux
d'accompagnement
vous seront proposés.**





Pour trouver facilement une exploitation :

- ▶ Connectez-vous au site :
“www.repertoireinstallation.com”.
- ▶ Sélectionnez vos critères de recherches.
- ▶ Accédez aux offres d'exploitation existantes sur votre zone de recherche.
- ▶ Consultez le détail des offres et accédez à son descriptif. Si vous souhaitez avoir davantage d'informations sur ces offres, contactez en ligne le conseiller concerné.



Le Répertoire Départ Installation, quel objectif ?

Favoriser la transmission des exploitations agricoles en rapprochant :

Les porteurs de projet
souhaitant s'installer en
individuel ou en société
& les exploitants en recherche
d'un repreneur ou d'un associé.

Le **RDI** est un service
public national mis
en œuvre dans chaque
département
par les Chambres
d'agriculture.



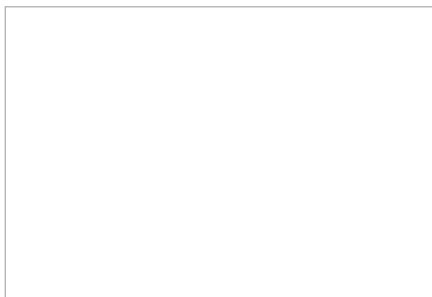
Le Répertoire Départ Installation, réussissez votre installation !

Utilisez les outils et services mis à votre disposition par les Chambres d'agriculture et le réseau des accompagnateurs de la reprise et la création d'entreprises.



BULLES DE COULEURS - Photos : Fotolia

Retrouvez les coordonnées des **CONSEILLERS RDI**
les plus proches
de chez vous sur : repertoireinstallation.com




**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRES D'AGRICULTURE